

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 04/07/16

**DEPARTEMENT DES YVELINES**

AR n° : 078-227806460-20160620-lmc193819-DE-1-1

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du lundi 20 juin 2016

**POLITIQUE D05 GOUVERNANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE  
REPRÉSENTATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FUTUR ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT  
POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES (E.H.P.A.D.) AUTONOME DE PACY-SUR-EURE**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.315-9 et suivants et R.315-6 et suivants,

Vu la décision de l'Agence Régionale de Santé de Normandie de fermer le service de médecine à orientation gériatrique du centre hospitalier de Pacy-sur-Eure ; le 1<sup>er</sup> août 2016 et qu'en conséquence, à compter de cette date, l'établissement perdra son statut sanitaire et deviendra un établissement médico-social autonome,

Vu la lettre du 9 mai 2016 de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Pacy-sur-Eure demandant la désignation d'un représentant du Conseil départemental des Yvelines au conseil d'administration du futur Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D) autonome de Pacy-sur-Eure,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne Madame Marie-Hélène Aubert pour représenter le Conseil départemental des Yvelines au conseil d'administration du futur Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D) autonome de Pacy-sur-Eure.